



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 4 septembre 2007

PREAVIS N° 288/2007

Crédit pour des travaux de réfection au collecteur de concentration d'eaux usées Cergnat – Le Sépey

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Résumé

L'ouvrage dont il est question aujourd'hui a été construit après la décision du Conseil communal du 25 octobre 1990.

A l'époque, l'Etat et la Commune avaient conduit en commun des travaux d'assainissement. L'Etat construisait le réseau d'eau claire de la route cantonale et la Commune raccordait les eaux usées d'une partie des immeubles du hameau de Cergnat à la STEP du Sépey.

Au fil du temps et de la réfection de la route, la tête des chambres de visite du collecteur d'eaux usées s'est dégradé mettant en danger la circulation routière.

Ce constat fut fait à la fin du printemps dernier avec le Voyer de l'Etat.

Afin de remédier à cette situation dangereuse avant l'hiver force est de passer à la phase de réalisation le plus tôt possible.

Un crédit de CHF 43'000.00 est sollicité cette réalisation n'ayant pas été prévue au budget. S'agissant de travaux d'entretien, aucune subvention ne sera allouée.

2. Travaux, coût, crédit et financement

Travaux

Les travaux consisteront à remplacer 18 regards soit :

- Fourniture et pose de regards en fonte modèle VR 2650-060
- Découpe du revêtement
- Dégrappage de celui-ci
- Receptage du tuyau ciment de la chambre
- Réglage, mise à niveau, rhabillage extérieur
- Réfection de la chaussée

Ils seront exécutés simultanément avec ceux de l'Etat.

Coût

Les travaux décrits ont fait l'objet d'un devis auprès de l'entreprise qui exécutera les travaux à court terme. . Ainsi, nous pouvons évaluer le coût global ¹ soit :

Ouvrages	Coût en CHF
Installation de chantier	1'688.00
Mise à disposition de feux	956.00
Travaux de génie civil	33'660.00
Réserve	3'660.00
TVA	3'036.00
Total	43'000.00

Crédit et financement

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 43'000.00 dont le financement sera assuré par les liquidités.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 288/2007 du 4 septembre 2007,

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

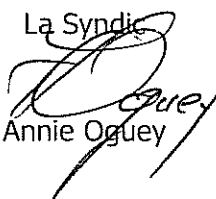
¹ Le détail du devis est à disposition de la Commission.

D é c i d e

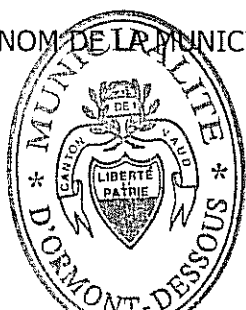
- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du collecteur d'eaux usées Cergnat – Le Sépey, tels que décrits.**
- **D'accorder à cet effet un crédit de CHF 43'000.00.**
- **D'admettre le mode de financement proposé.**
- **D'amortir cet investissement par le compte « Eputation ».**

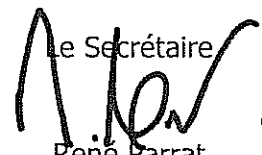
--*-*-*

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

La Syndic

Annie Oguey

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Secrétaire

René Parrat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 septembre 2007

Délégué municipal : M. Philippe Blatti, Municipal

Réf. : 450.02.03

288-2007 crédit collecteur cergnat - le sépey (déf cc).doc